

Calcul retenues greves

Calcul sur la base de la rémunération forfaitisée	
1 mois =	151,67 heures
1 mois =	30 jours
1 jour =	5,056 heures

Ex : Salaire	1 200,00 €
Coût forfaitaire horaire	7,91

Durée grève	Retenue sur base horaire 1/151.67		Retenue sur base 1/60 coût réel pour demi journée	Retenue sur base 1/30 coût réel pour journée
	Coefficient = Durée grève/151.67	Montant = Salaire x coefficient		
1,0000	0,0066	7,91 €		
1,5000	0,0099	11,87 €		
2,0000	0,0132	15,82 €		
2,5000	0,0165	19,78 €		
2,5278	0,0167	20,00 €	20,00 €	
3,0000	0,0198	23,74 €		
3,5000	0,0231	27,69 €		
4,0000	0,0264	31,65 €		
4,5000	0,0297	35,60 €		
5,0000	0,0330	39,56 €		
5,0557	0,0333	40,00 €	40,00 €	40,00 €

Donc au dessus de 2h30 de grève il faut se déclarer en demi journée soit 1/60ème

Donc au dessus de 5h de grève il faut se déclarer en journée soit 1/30ème

Pour savoir combien coûte une journée de grève prendre son salaire et le diviser par 30

Ne pas se faire décompter en heure sauf pour des temps inférieur à 2H30

Si vous travaillez 10h par jour, l'employeur ne peut que vous enlever 1/30ème par jour

La jurisprudence pour la fonction publique territoriale est constante

(c'est confirmé par une note de la préfecture de Caen)